

PROCES VERBAL DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 26 mai 2021**

Le mercredi vingt-six mai deux mil vingt-et-un à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le vingt et un mai deux mil vingt-et-un, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle municipale Eugène Le Roy, sans présence du public, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Jean-Paul DUTARD, Franck MERY, Nicole GALLOIS, Jean-Marie PANAZOL, Serge OULHEN, Annie BEYDON, Serge NAWROT, Henriette ROCHE, Frédéric DELRIEUX, Sophie DAL'PAN, Frédérique CONSTANCAU, Pierre CABOS, Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL.

Absents excusés : Claire GIRY-LATERRIERE (pouvoir à Sophie DAL'PAN), Coralie JUGE (pouvoir à Frédérique CONSTANCAU), Sébastien DUREY (pouvoir à Jean-Marie PANAZOL), Michel TOMAS.

Absent : Marie BELOMBO.

Le Maire procède à l'appel des membres présents et annonce les pouvoirs. Puis, il ouvre la séance à 18h56.

Sur proposition du Maire, Serge OULHEN est désigné comme secrétaire de séance par l'assemblée.

Secrétaire de séance : Serge OULHEN

Le Maire demande ensuite s'il y a des observations sur le procès-verbal de la précédente séance. Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL demande que soit corrigé le nom de CYPRIK en page 14 (pas de C à la fin) et conteste le fait d'être désignée comme l'une des deux représentants des héritiers car elle n'est pas propriétaire. Le Maire lui indique que cela sera revu. L'assemblée ne présente aucune autre observation et valide le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 mars 2021 et procède à sa signature.

1- GENDARMERIE : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL

Le Maire donne la parole à l'adjudant-chef BLOIS, commandant de la brigade de Vergt, accompagné de l'agent Cynthia, et venu présenter le fonctionnement des 3 unités de gendarmerie :

- la brigade centrale qui se trouve à Périgueux, bd Bertran de Born, 10 effectifs,
- la brigade de Vergt, 7 personnes,
- la brigade de St Pierre de Chignac, 6 agents.

Les effectifs sont convenables et les patrouilles pourront se faire normalement. Il est précisé que la ville de Périgueux est suivie par la police nationale et la police municipale.

Les permanences sont partagées entre les 3 brigades sans planning préétabli, c'est une communauté de brigades. Ceci explique le temps d'intervention rallongé par le trajet entre le lieu où se trouve la patrouille et celui du lieu de l'appel.

Des réservistes peuvent être appelés en renfort pour encadrer des événements importants ou à risque.

Une convention de veille citoyenne a été signée entre la gendarmerie et la commune et les référents présents confirment qu'ils reçoivent des alertes sur les dangers en cours sur la commune.

L'adjudant-chef annonce 93 procédures judiciaires sur la commune depuis le 1^{er} janvier 2020 (délits majeurs allant jusque devant Mme la Procureure de la République de Périgueux) partagées en 3 groupes :

- 1- atteintes aux personnes :
 - 7 pour violences conjugales avérées
 - 13 pour atteintes physiques ou verbales envers l'intégrité (violences)
 - 3 découvertes de cadavres sur la voie publique
 - 18 victimes d'escroquerie (internet...)

- 2- atteintes aux biens :
 - 4 dégradations diverses
 - 8 vols simples
 - 2 incendies d'habitation
 - 5 cambriolages ce qui est très faible au regard des faits sur d'autres communes.

- 3- conduite et code de la route : 16 cas (drogue, alcoolémie, grande vitesse, défaut de permis) usagers de la voie routière, pas forcément habitants de la commune.

Le Maire interroge l'adjudant-chef sur les possibilités de ralentir la vitesse sur les routes départementales très très fréquentées qui traversent la commune : 7 500 véh/jour sur la RD 939 dont 1 000 + 15 tonnes et 1 200 véh/jour sur la RD3e.

Il lui répond qu'il y a la brigade motorisée de Périgueux qui patrouille très fréquemment et qui est très efficace dans les contrôles ; par contre, dès qu'elle est partie du lieu de contrôle, les conducteurs accélèrent de nouveau.

Il ajoute qu'un nouveau groupe vient d'être créé au sein de la brigade de Périgueux, spécialisé et entièrement disponible dans la lutte des agressions intrafamiliales et conjugales.

Un débat s'installe entre les membres de l'assemblée et les gendarmes qui apportent des précisions sur d'autres types de groupes d'intervention (police-secours, SDIG, BGE...).

L'adjudant-chef termine en mettant l'accent sur la nécessité d'être vigilant (e) dans les transactions via internet et bien vérifier la provenance des messages dits de banque notamment le crédit agricole qui est très imité en ce moment...

2- ORANGE : DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le Maire donne ensuite la parole à M. PHELIPPEAU, responsable Orange pour les collectivités locales, venu exposer les conditions et délais du déploiement de la fibre. Elle devait être en place sur la commune en 2020 mais son coût énorme a freiné l'installation. L'agglomération de Périgueux et de Bergerac sont zones AMII (appel à manifestation d'intention d'investissement), tout le reste de la Dordogne est zone RIP (réseau d'initiative publique). Lorsque le Département a demandé aux opérateurs de se positionner pour cette zone, ils ont refusé de desservir 10 % de cette zone, ce que le Département redoutait...

Du coup, le Département a pris les frais à sa charge via le syndicat mixte Périgord numérique et la zone sera couverte en totalité. Château l'Evêque étant zone AMII, Orange paie tous les frais des travaux et l'objectif déploiement total est 2022 !

Il précise qu'Orange est opérateur pour les infrastructures mais pas pour le commercial. Donc, quel que soit le fournisseur internet d'un poste, cela n'accélère pas ou ne ralentit pas le branchement en fibre. Le boîtier de branchement sera implanté en limite de la propriété. Le câble peut être posé indifféremment sur un poteau téléphone ou EDF et s'il n'y a pas de poteau présent sur le terrain, il sera demandé d'en implanter un. Par contre, il faut calculer la charge que le poteau peut supporter et ne pas la dépasser, cela complique les choses mais ne les empêche pas. Un diaporama sur l'écran aide les conseillers municipaux à suivre les explications du responsable Orange.

L'habitant devra consulter son opérateur pour savoir s'il est éligible par la fibre car certains ont décidé de ne pas proposer de fourniture d'accès par la fibre.

La carte ARCEP ou le site 'intérêt fibre' sur internet permet de visualiser les éligibilités sur la commune.

M. PHELIPPEAU donne beaucoup d'explications très techniques puis informe les conseillers sur le raccordement à la demande.

Jean-Paul DUTARD demande quel sera le coût d'un branchement et d'un abonnement. M. PHELIPPEAU lui répond que la partie commerciale dépend des opérateurs ; à sa connaissance, le branchement avoisine les 250 € en tarif officiel (branchement, installation et parfois réglage de la box inclus) mais des offres promotionnelles peuvent amener l'installation gratuite selon l'opérateur. Après, l'abonnement varie beaucoup selon les critères choisis : avec ou sans engagement, etc...

Il ajoute que la 5G n'est pas prévue dans l'immédiat sur l'agglomération avant de quitter l'assemblée.

3- **TRAVAUX**

a) **Extension du cimetière :**

a. **maitrise d'œuvre**

le Maire annonce qu'une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre des travaux de l'extension du cimetière ; Franck MERY prend la parole pour indiquer que 4 cabinets ont été sollicités mais un seul a fait une offre, Espaces SARL Périgueux, les autres ayant répondu ne pas pouvoir honorer la demande. La commission des travaux s'est réunie et a retenu cet unique devis qui s'élève à 10 300 € HT. Le Maire ayant délégation pour les décisions concernant les marchés publics, cette proposition est validée.

b. **étude hydrogéologique**

Franck MERY rappelle que la commission des travaux s'est réunie jeudi 20 mai dernier et que, vu la situation du terrain, le Préfet de la Dordogne doit autoriser l'extension du cimetière ; pour prendre sa décision, le Préfet de la Dordogne exige une étude hydrogéologique. Des spécialistes ont été contactés pour proposer une offre pour la réalisation de l'étude hydrogéologique : 3 devis ont été reçus.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le devis le moins élevé, celui d'Optisol à Montpon-Ménéstérol d'un montant de 2 075.40 € HT.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Le Maire ajoute qu'il faudra nommer un commissaire enquêteur et démarrer l'enquête publique dès que le dossier sera complet ; ensuite, tout sera transmis au Préfet pour qu'il puisse autoriser l'extension et que les travaux commencent dès que possible.

b) **Demandes de subvention au titre du Conseil départemental pour :**

a. **Extension du cimetière**

le Maire explique qu'il convient de revoir le plan de financement de ce projet puisqu'un supplément d'aide a été voté par le Conseil départemental du fait du report des élections municipales.

Le Conseil départemental attribue 24 % de la valeur des travaux en plus des 30 % de la DETR et la mission SPS est une dépense qu'il faut programmer puisqu'obligatoire sur tous les travaux maintenant. Il détaille tous les points de recettes et dépenses de ce financement.

PLAN DE FINANCEMENT			
EXTENSION DU CIMETIERE			
RECETTES		DEPENSES	
			TRAVAUX PREPARATOIRES
			13 700,00
			TERRASSEMENTS GENERAUX
			10 700,00
			MACONNERIE
			31 900,00
			FONTAINERIE
			1 800,00
			RESEAU EAUX PLUVIALES
			6 800,00
			CANIVEAUX BORDURES ET SOLS
			29 300,00
			MOBILIER
			9 500,00
			ESPACES VERTS
			15 100,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL	24% sur travaux	28 450,00	TOTAL TRAVAUX HT
ETAT (DETR)	30% sur travaux	35 640,00	118 800,00
			MAITRISE D'ŒUVRE HT
			10 300,00
			MISSION SPS HT
			1 188,00
			ETUDE HYDROGEOLOGIQUE HT
			2 075,40
			TOTAL opération HT
			132 363,40
TOTAL SUBVENTIONS		64 090,00	TVA 20%
			26 472,68
AUTOFINANCEMENT		68 273,40	
TVA 20%		26 472,68	
TOTAL		158 836,08	TOTAL TTC
			158 836,08

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b. Sécurisation des écoles

Le Maire rappelle l'aide exceptionnelle de l'Etat au titre de la FIPDR de 50 % du montant des travaux pour la sécurisation des écoles dans le cadre du plan vigipirate. Il a fait une demande de subvention auprès du Conseil départemental qui attribue 25 % ; en conclusion, ces travaux seront financés à hauteur de 75 % par des subventions.

PLAN DE FINANCEMENT SECURISATION DES ECOLES DANS LE CADRE DU PLAN VIGIPIRATE			
TRAVAUX DE SECURISATION DES ECOLES			19 263,00
			Total travaux HT
			19 263,00
			TOTAL OPERATION HT
			19 263,00
			TVA 20%
			3 852,60
			TOTAL opération TTC
			23 115,60
RECETTES		DEPENSES	
			TOTAL TRAVAUX
			19 263,00
ETAT (FIPDR) 50%		9 631,50	TOTAL OPERATION HT
CONSEIL DEPARTEMENTAL 25%		4 815,75	19 263,00
			TVA 20%
			3 852,60
Commune Autofinancement		8 668,35	TOTAL Opération TTC
			23 115,60
		23 115,60	23 115,60

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

4- BUDGET POLE SANTE ET COMMERCIAL : REGLEMENT FACTURES D'ELECTRICITE DE LA PHARMACIE ET DU CABINET MEDICAL

a) Encaissement de chèques : ouverture de crédits

Le Maire donne la parole à Franck MERY qui indique que les professionnels occupent maintenant tous leurs locaux ; par contre, les changements de titulaires des compteurs électriques devaient être faits par la commune puisque c'est celui qui laisse la place qui demande le changement. Donc, le pharmacien et le médecin avaient chacun un compteur électrique toujours au nom de la commune, la coiffeuse ayant demandé la mise à son nom très vite. Du fait, les factures d'électricité arrivaient à la mairie et étaient réglées par la commune. Les professionnels ont fait le remboursement du montant de ces factures et il est demandé à l'assemblée d'autoriser l'encaissement de ces chèques pour un montant de :

- la pharmacie : 596.78 €

- la maison médicale : 618.47 €

soit un total de : 1 215.25 €

et d'ouvrir un crédit à :

- l'article 7788 : produit exceptionnel divers +1 215.25 €,

- l'article 60612 électricité +1 215.25 €.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

5- BUDGET COMMUNAL

a) Virement de crédits

a. Modification d'imputation : règlement SPA

Le Maire explique que pour suivre les imputations opérées par le trésorier, il est nécessaire de procéder à certaines écritures comptables pour :

- article 6288 : autres services extérieurs : - 1 862.00 €

- article 6558 : autres contributions obligatoires : + 1862.00 €

b. Règlement d'avance de la CSI (contribution sécurité immobilière)

Le Maire indique qu'à compter du 1^{er} juillet 2021, la CSI due à chaque demande d'information sur l'historique et la situation juridique de terrains dans le cadre de la rédaction d'un acte administratif (vente ou achat) devra être payée à l'avance au service de la publicité foncière. Généralement, les demandes faites par la commune appellent le paiement d'une taxe de 12 €.

Il est donc nécessaire de procéder au transfert suivant :

- article 022 : dépenses imprévues : - 250.00 €

- article 6354 : droits d'enregistrement et de timbres : + 250.00 €

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) Remboursement du budget pôle santé et commercial

Le Maire revient sur le sujet des compteurs électriques mais de la halle commerciale et du parking du château. Il est précisé que la commune paie un abonnement autour de 24.00 € pour le compteur de la halle tandis que celui du château était noté comme compteur forain avec un montant mensuel de 271.11 € ! sans consommation !! après rectification, ce dernier compteur ne coûtera plus que 250 € par an !

Ces factures EDF ont été payées sur le budget de la halle pour un montant de 912.74 € TTC. Il convient maintenant de valider le remboursement par le budget communal de la somme payée par le budget de la halle.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

6- DON A LA COMMUNE

Le Maire rappelle la demande de M. VITRAC de stationner son camping-car sur le domaine public pour une courte période pendant l'hiver (place du jardin public). Il avait été décidé de ne pas lui facturer l'électricité consommée sur le compte de la commune mais qu'il ferait un don du montant qu'il pourrait honorer. Ce dernier a respecté son engagement et a fait un don de 250.00 €. Il est demandé au Conseil d'autoriser l'encaissement sur le budget communal en recette exceptionnelle.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

7- RESSOURCES HUMAINES : AVIS DU COMITE TECHNIQUE DU CENTRE DE GESTION

a) Lignes directrices de gestion 2021

Le Maire explique que les lignes directrices de gestion (LDG) sont un nouvel instrument juridique de gestion des ressources humaines issu de la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Le document qui a été validé par la commission des ressources humaines définit les modalités régissant l'emploi et la carrière des agents.

La commission administrative du centre de gestion n'intervient plus pour les avancements de grade et la liste d'aptitude de la promotion interne ; maintenant ce sont les lignes directrices de gestion qui en donnent les conditions :

- pour l'avancement de grade : l'avis du comité technique du centre de gestion est demandé. Puis le Maire prend une décision par arrêté ; l'approbation du Conseil municipal peut être demandée mais non obligatoire.

- pour la promotion interne : la décision revient au Président du Centre de gestion selon une procédure adaptée.

Les LDG doivent définir les orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents en établissant des critères généraux à prendre en compte.

Elles font l'objet d'un bilan annuel et doivent être communiquées aux agents de la collectivité par tout moyen. Elles sont établies pour 6 ans avec une possibilité de révision partielle ou complète au cours de cette durée. Elles sont fixées par arrêté du Maire.

Il est précisé que le Comité technique du Centre de gestion s'est réuni le 26 mars 2021 et n'a pas souhaité se prononcer sur un avis, laissant chaque commune de la Dordogne maître de son document. Il est donc demandé au Conseil municipal de valider les LDG présentées par Marlène SALLES, Secrétaire de mairie, qui a travaillé en étroite collaboration avec Marie BELOMBO sur la rédaction du document.

Sur une question de Frédérique CONSTANCEAU, il est précisé que c'est la collectivité qui a déterminé le choix des actions inscrites aux lignes directrices de gestion et qu'un bilan annuel doit être fait.

Lignes Directrices de Gestion

STRATEGIE			
Actions à mettre en place	Politiques RH	Priorité	Échéance
METTRE A JOUR LES FICHES DE POSTE	Effectifs	1	2021
REVISER LE RIFSEEP	Rémunérations	2	2021
METTRE EN PLACE LE CIA	Rémunérations	2	2021
METTRE A JOUR LE DOCUMENTS UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	Conditions de travail	3	2021
REVISER LA FORMATION DES AGENTS AUX PREMIERS SECOURS	Formations	3	2021
ETABLIR ET ANIMER LE REGISTRE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	Conditions de travail	3	2021
METTRE EN PLACE UN PLAN ET UN REGLEMENT DE FORMATION	Formations	2	2022
MESURER LES ECARTS DIFFERENTIELS ENTRE COMPETENCES AGENT/COMPETENCES ATTENDUES	Formations	3	2022
METTRE EN PLACE UNE PROCEDURE DE SUIVI DES FORMATIONS ET HABILITATIONS OBLIGATOIRES	Formations	4	2022

EXAMINER ET REORGANISER L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL EN FONCTION DES BESOINS DU SERVICE ET DES USAGERS	Temps de travail	1	2023
MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL	Temps de travail	2	2023
DEFINIR UN REGLEMENT INTERIEUR	Temps de travail	3	2023
IDENTIFIER ANTICIPER LES DEPARTS EN RETRAITE	Mouvements	4	2023
IDENTIFIER LES BESOINS FUTURS EN COMPETENCE/LES METIERS SENSIBLES	Mouvements	4	2023
CRÉER UN MODULE INFORMATIQUE DE GPEEC	Mouvements	1	2024
ACCOMPAGNEMENT AU RECRUTEMENT (CENTRE DE GESTION)	Mouvements	2	2024
METTRE EN PLACE DES TABLEAUX DE BORD DE SUIVI DES ABSENCES	Absences	2	2024
REALISER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION	Egalité professionnelle	1	2025
SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS A LA THEMATIQUE DU HANDICAP : ELUS, AGENTS	BOETH	2	2025
MISE A JOUR ANNUEL DES FICHES DE POSTE			
REAJUSTER ANNUELLEMENT L'ORGANIGRAMME			
REALISER ANNUELLEMENT LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE			

Lignes Directrices de Gestion

VALORISATION -PROMOTION		
Critères	Politiques RH	Priorité
ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE DE PROMOTION		
AVANCEMENT DE GRADE		
RECONNAITRE L'INVESTISSEMENT ET LA MOTIVATION	AVANCEMENT DE GRADE	1
DELAIS DE TROIS ANS ENTRE DEUX AVANCEMENTS DE GRADE	AVANCEMENT DE GRADE	1
PRENDRE EN COMPTE L'EFFORT DE FORMATION ET/OU DE PREPARATION D'UN CONCOURS OU EXAMEN	AVANCEMENT DE GRADE	2
PRIVILEGIER L'OBTENTION D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL	AVANCEMENT DE GRADE	3
PROMOTION INTERNE		
L'INVESTISSEMENT ET LA MOTIVATION	PROMOTION INTERNE	1
EFFORT DE FORMATION ET/OU PREPARATION D'UN CONCOURS OU D'UN EXAMEN	PROMOTION INTERNE	2
LES COMPETENCES ACQUISES	PROMOTION INTERNE	3
OBTENTION D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL (LE CAS ECHEANT)	PROMOTION INTERNE	4

ORIENTATION GENERALES EN MATIERE DE VALORISATION DES PARCOURS

INDICATEURS DE PRISE EN COMPTE DE LA VALEUR ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

LE COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL	Valeur et engagement professionnel	1
LES FORMATIONS SUIVIES	Valeur et engagement professionnel	2
L'ACCOMPLISSEMENT D'UNE DEMARCHE DE VAE	Valeur et engagement professionnel	3
ACCOMPAGNEMENT ET/OU NOMINATION APRES CONCOURS		
ACCOMPAGNEMENT		
COMMUNIQUER SUR LES DISPOSITIFS DE PREPARATION AUX CONCOURS /EP	Accompagnement et/ou nomination après concours	1
COMMUNIQUER SUR LES SUITES POUVANT ETRE DONNEES A LA SUITE DE LA REUSSITE A UN CONCOURS/EP	Accompagnement et/ou nomination après concours	2
CRITERES DE NOMINATION		
REPONSE A UN BESOIN DE LA COLLECTIVITE	CRITERES DE NOMINATION	1
L'EFFORT DE FORMATION ET DE PREPARATION D'UN CONCOURS	CRITERES DE NOMINATION	2
L'INVESTISSEMENT ET LA MOTIVATION	CRITERES DE NOMINATION	3
MESURES FAVORISANT L'ACCES A DES FONCTIONS SUPERIEURES		
PROPOSER DES STAGES D'IMMERSION OU DES MISES EN SITUATION SUR DES POSTES A RESPONSABILITE	Mesures favorisation l'accès à des fonctions supérieures	1
PROPOSER DES MISSIONS D'UN NIVEAU SUPERIEUR OU DES RESPONSABILITES SUPERIEURES	Mesures favorisation l'accès à des fonctions supérieures	2
METTRE EN PLACE UN TUTORAT	Mesures favorisation l'accès à des fonctions supérieures	3

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) ratios 2021

Marlène SALLES explique qu'aucun membre du personnel n'était promouvable cette année sans l'obtention préalable d'un examen mais qu'il faut quand même que le Conseil municipal délibère sur le sujet. Le Comité technique du Centre de gestion a validé le tableau des ratios qui lui a été soumis.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

8- DEMANDE DE LA PAROISSE ST VINCENT SUR BEAURONNE

Le Maire indique avoir reçu un mail du responsable de la paroisse St Vincent sur Beauronne au sujet du paiement de la facture de gaz pour l'église de la commune. Pour 2020, la facture s'élevait à 550.96 € moins un avoir de 42.44 €. Il est proposé à l'assemblée de payer la facture de 508.52 €.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Le Maire profite de ce point délibérant pour proposer aux conseillers municipaux de mettre le compteur de gaz au nom de la commune.

Jean-Marie PANAZOL demande si cela se pratique ainsi dans toutes les autres communes et s'il y a une réglementation à appliquer. Le Maire l'informe que seules Chancelade et Château l'Evêque, sur toutes les communes de la paroisse, ne le font pas actuellement et qu'il n'y a pas de règle établie... le Conseil décide.

Serge OULHEN demande s'il y avait une raison particulière pour que cela n'ait pas été accepté auparavant. Le Maire répond que c'était le choix des municipalités précédentes et fait un bref rappel sur l'historique des paiements des factures de flux pour l'église. Jean-Marie PANAZOL met l'accent sur le respect de la laïcité. Le Maire rappelle que l'église est un bâtiment communal et que l'évêché en est seulement le principal utilisateur. En 2019, ce sont les factures d'eau et de gaz qui ont été payées par la commune, toujours à la demande de la paroisse. Après un débat riche en échanges, le Maire demande de voter pour ou contre la mise au nom de la commune des compteurs des énergies.

Mise au vote : 13 contre, 2 abstentions, 4 pour, rejet à la majorité.

9- CONVENTION CASTEL ANIMATIONS

Le Maire indique que la commune de Château L'Evêque souhaite contractualiser le partenariat qu'elle entretient avec ses associations les plus actives, lorsque leurs actions répondent aux objectifs prioritaires de la collectivité et constituent une promotion et une valorisation de notre territoire. La présente convention a donc pour objet de formaliser le soutien que la commune entend donner à leurs projets, en détaillant ses engagements ainsi que ceux des associations porteuses de l'action.

Castel Animations est une association récemment structurée, englobant 3 associations castelévêquoises (JSC, Les P'tits Princes, SLC), afin de répondre aux besoins d'organisation de manifestations festives les plus importantes de notre commune : le Salon du Chocolat, la Fête des Grenouilles, le festival ChatO'rock.

Cette année, cette association a saisi l'opportunité de l'arrêt d'un festival dans une commune du nord du département, pour le délocaliser et le ramener sur notre commune. La promotion de la musique étant une priorité de notre municipalité, elle a choisi de s'engager auprès de l'association pour réussir le pari de l'implantation de ce festival sur Château l'Evêque.

La convention qui a été remise à chacun des membres de l'assemblée, a pour objet de définir les objectifs, moyens et conditions de collaboration entre la commune de Château L'Evêque et l'association Castel Animations dans le respect des engagements des deux parties, faisant suite au projet de festival présenté par ladite association.

Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL demande s'il ne peut y avoir un peu plus de temps pour lire la convention avant de la valider. Le Maire indique que le temps passe et la date du festival arrive, que la convention ne porte que sur une année, qu'il est exigé une comptabilité claire et précise et que si cela fonctionne, ce sera l'association Château en Scène qui prendra le festival.

Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL répète qu'elle aurait juste souhaité avoir le temps de lire la convention à tête reposée. Le Maire ajoute qu'il sera toujours possible de faire des observations à la prochaine réunion du Conseil municipal et Sophie DAL'PAN précise que, dans le cas vraiment de modifications importantes à apporter, un avenant pourra toujours être ajouté.

Mise au vote : 0 contre, 1 abstention, adoption à la majorité.

10- FIXATION DES TARIFS POUR MISE A DISPOSITION AUPRES DES HABITANTS DE LA COMMUNE DES BARNUMS, TABLES ET BANCS

Le Maire informe les conseillers d'un nombre important de demandes de particuliers et/ou associations de la commune pour la mise à disposition des deux barnums avec ou sans les tables et bancs. Il donne les grandes lignes des conditions de ces locations réservées aux seuls habitants et associations de la commune. Il propose les tarifs suivants :

Location tables et bancs pour 3 jours (ex: enlèvement le vendredi et retour le lundi)	Personnes habitant la commune	Associations de la commune
La Table bois	2 €	Gratuit
Le banc bois	1 €	Gratuit

Dépôt d'une caution de 50 €.

Barnums (maxi 2) Avec bâches latérales	Personnes habitant la commune	Associations de la commune
6 m x 3 m	100€	Gratuit

Dépôt d'une caution de 300 €.

Le matériel loué ne devra pas quitter le territoire communal.

Les mandats et les prête-noms seront interdits.

La commune pourra honorer les demandes lorsqu'elle n'utilisera pas elle-même le matériel ou qu'il n'aura pas été réservé par une association à la même date.

Il pourra, de manière exceptionnelle, être proposé un forfait livraison de 50 € (aller et retour du matériel) sous réserve de la disponibilité de nos agents et du fourgon.

Jean-Marie PANAZOL demande si le vote porte sur la décision de mettre à la location ce matériel ou sur les prix à fixer ? le Maire lui répond que la décision porte sur la mise en place des modalités de location pour préparer la mise en location.

Il est précisé que les 10 tables et 20 bancs sont ceux directement associés aux deux barnums ; le matériel des salles communales et le chapiteau 16m x 8m ne sont pas concernés par cette proposition.

Le Maire met au vote la décision de louer ce matériel aux tarifs proposés aux habitants et associations de la commune.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

11- POINTS INFORMATIFS

a) Elections départementales et régionales : tableau des permanences

Un tableau des permanences à assurer pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 a été distribué aux membres de l'assemblée. Le Maire détaille l'organisation des scrutins et répond aux questions des élus.

b) Intempéries 2021 :

Jean-Paul DUTARD annonce qu'il a déposé auprès de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité une demande de dotation pour les réparations des dégâts causés par les événements climatiques et géologiques. Ce dossier reprend les lieux à risque repérés sur la commune avec devis ou factures. Il indique s'être appuyé sur le plan de prévention des risques inondation (PPRI) pour déterminer les lieux sensibles et les dégâts possibles. Un agent de la Direction départementale des Territoires (DDT) est venu sur site et doit envoyer son rapport. Il énumère ensuite les devis établis pour la voirie qui a souffert des intempéries et annonce

la facture de réfection de la cour de l'école. La dotation pourrait s'élever à hauteur de 50 % du montant des devis et factures dont le total pourrait avoisiner les 10 000 €.

Le Maire indique que 20 communes ont déposé une demande et que les délais ont été très courts pour préparer et déposer le dossier.

c) Résidence du ruisseau :

Le Maire et Marie BELOMBO ont rencontré la responsable du Périgord Habitat. Tout est repris au début ; un cabinet d'architectes de Bordeaux va présenter un nouveau projet dont le coût est revu à la baisse. Ce seront de plus petits logements : T1, T2, peut-être T3.

d) Bureaux de contrôle :

Franck MERY indique que les conventions avec les bureaux de contrôle arrivent à terme, donc les appels d'offre ont été relancés. Socotec, APAV et Véritas ont répondu. La commission des travaux a étudié les propositions et a retenu la Socotec, mieux disante sur les contrôles gaz et électricité des bâtiments de la commune.

e) Installation de deux food-trucks

Le pizzaiolo de Marsaneix est revenu le mercredi soir et celui de Biras revient le dimanche soir. Deux autres demandes ont été faites par des habitants de la commune pour le stationnement de leur camion-restaurant. L'un demande de vendre ses pizzas le mercredi, le samedi et le dimanche soir mais... mercredi et dimanche sont déjà pris, donc il va lui être proposé le samedi soir. Henriette ROCHE propose le dimanche matin au marché mais cela ne sera pas possible puisqu'un poissonnier arrive dès dimanche prochain et la savonnière revient le premier dimanche du mois. La seconde demande concerne un camion restaurant de plats mexicains et argentins... le tango food-truck ! (le camion est en cours de montage) ; reste aussi la demande des commerçants d'Agonac pour une crêperie. Serge OULHEN demande si la commune perçoit un droit de stationnement par camion. Le Maire lui indique qu'ils paient la même taxe que ceux qui exposent au marché.

f) Nuisances environnementales : pétition des habitants du bourg

Alain TEILLET et Mme Solange DELAGE ont apporté une pétition des habitants du bourg se plaignant des nuisances causées par les pigeons. Jean-Paul DUTARD a étudié les différentes façons de maîtriser le nombre de pigeons et la meilleure serait la construction d'un pigeonnier, les inciter à y pondre leurs œufs par le moyen d'appât agrémentés d'un stérilisant et éliminer les œufs. Un fauconnier serait très efficace mais très cher et tant que le faucon est présent, les pigeons sont partis mais dès que le rapace n'est plus là, le problème revient. Il ajoute qu'aux abords de l'église du bourg, ce sont surtout des corbeaux qui sont présents et qui ont chassé les pigeons tandis qu'à celle de Preyssac, ce sont les pigeons qui colonisent.

Jean-Marie PANAZOL demande si les habitants des rues du bourg ont été sensibilisés sur la nécessité de ne pas nourrir les oiseaux. Sur une remarque de Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL, il insiste car il a lui-même assisté à une scène où il était demandé à une personne d'arrêter de nourrir ces bêtes, d'où l'intérêt de le signaler à la population.

Le Maire précise qu'il est constaté qu'il y a quand même une baisse du nombre de pigeons parce qu'il y a un travail qui est fait pour cela et que la construction de deux pigeonniers va commencer puisque les habitants de Preyssac ne se plaignent pas mais ont le même souci. S'ensuit un débat sur les possibilités diverses et variées de combattre le problème...

g) Desserte ferroviaire de la commune : lettre du Président de la Région

Le Maire rappelle la décision du Conseil municipal de prendre en charge 70 % des frais de transport ferroviaire pour les lycéens, étudiants et apprentis de la commune. Le Président de la Région a répondu par courrier dont le Maire donne lecture.

Il félicite la municipalité de cette décision qui s'ajoute à celle de la Région et diminue encore plus le coût du transport en TER pour cette population. Ensuite, il rappelle le projet par la SNCF de supprimer les arrêts dans la gare de Château l'Evêque au 13 décembre 2020, au prétexte qu'il y avait très peu de fréquentation : 3 montées – 3 descentes/jour en 2019 (le Maire précise qu'en l'absence de contrôle entre Château l'Evêque et Périgueux, il n'y a pas de comptage donc...). Avec la décision du Conseil municipal, la SNCF maintient 6 trains/jour du lundi au vendredi ainsi Château l'Evêque est desservi matin, midi et soir dans les deux sens Périgueux-Château l'Evêque pour favoriser le déplacement des élèves et salariés. Les horaires sont fixés sur les heures de pointe, plus attractifs que les précédents. Cette mesure est suspensive aux résultats du bilan qui sera fait fin 2021.

h) Grand Périgueux : compétence ALSH

Le Maire rappelle le transfert de compétence pour l'ALSH extrascolaire au Grand Périgueux qui demande par courrier de se repositionner à ce sujet. Il explique que la demande a fortement augmenté, que les tarifs pratiqués par le Gd Px ne pourraient être maintenus si la commune reprenait la compétence. Il indique donc ne pas reprendre la gestion de l'ALSH extrascolaire et la laisser au Gd Px ; il ajoute qu'il a autorisé la mise à disposition de la salle Jenny Sacerdote pour leur permettre d'accepter encore plus de demandes. Il informe l'assemblée également sur la nécessité de sécuriser l'itinéraire emprunté par les enfants pour se rendre au restaurant scolaire et au dortoir de la maternelle.

i) Lettres de remerciements de l'association des Maires des Alpes maritimes et d'un particulier

Le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de l'association des Maires des Alpes maritimes suite au don par la commune en soutien aux sinistrés de ce département lors de dramatiques phénomènes climatiques puis d'un autre courrier de Mme YOU, partie de la commune, qui remercie énormément M. BERAUD, pharmacien et Frédéric DELRIEUX, médecin, les élus, les agents de la commune, essentiellement notre gentille postière Michèle et nos deux dévouées 'Virginie' ainsi que la compétente bibliothécaire Laurence et bien sûr, le Maire.

12- QUESTIONS DIVERSES

a) Vaccination COVID

L'union des Maires a adressé une lettre d'information sur la situation de la Dordogne en ce qui concerne les vaccinations contre la COVID en annonçant que des personnes de 75 ans et + ne sont toujours pas vaccinées ; elles doivent s'inscrire à la mairie pour avoir un rendez-vous. Sophie DAL'PAN ajoute qu'en fin de journée, il est possible de se faire vacciner sans rendez-vous.

b) Personnel absent

Le Maire informe l'assemblée de l'arrêt pour maladie de Céline BOUTET, cuisinière au restaurant scolaire. Un remplaçant a été embauché pour la durée de son absence ; une présence masculine dans ce milieu féminin apporte beaucoup de quiétude. Il ajoute que Gaëlle LACOUR, agent administratif assurant l'accueil à la mairie, est absente pour maladie également. Elle est aussi remplacée.

c) Classes fermées

Le Maire informe l'assemblée de la fermeture de deux classes pour cas COVID : un frère et une sœur... du coup, un agent municipal est absent pour garder son enfant confiné, élève de l'une des deux classes.

d) Tour du Limousin

Le Maire annonce le passage le 18 août prochain du Tour du Limousin. Les cyclistes traverseront Château l'Evêque pour l'étape Agonac-Payzac : le départ fictif sera à Agonac, le réel à Preyssac. Ils traverseront le bourg, passeront au Godet pour rejoindre Sourbarie à Agonac en passant par les Forêts, La Monzie, Rimolas, le Petit Chalet. Une demande d'aide a été déposée mais nous n'avons pu que refuser puisque rien n'a été prévu au budget.

e) **Salle du Conseil**

Sur une question de Jean-Paul DUTARD, le Maire indique que le Conseil pourra réintégrer la salle du Conseil municipal à la mairie aux environs du 15 juin 2021, normalement.

f) **Remerciements**

Le Maire remercie Coralie JUGE et Nicole GALLOIS qui ont régulièrement et ponctuellement remplacé Gaëlle LACOUR à l'accueil de la mairie.

Personne n'ayant de question, il déclare la séance levée à 22h25.